dans l'âme, du péché commis, avec la ferme résolution de ne plus pécher à l'avenir. " Ajoutons avec le même concile: " Avec au moins le vœu d'accomplir tout ce que requiert le sacrement de pénitence", c'est-à-dire la confession et la satisfaction.

Mais il importe de ne pas prendre ici les mots douleur et détestation, dans le sens vulgaire qu'ils ont dans la vie

pratique.

Quand on a une douleur morale, quand on déteste quelqu'un ou quelque chose, on éprouve un sentiment, une impression sensible plus ou moins intense de tristesse ou de répulsion : ce n'est pas de cette douleur là que parle le Concile.

C'est une douleur volontaire; c'est-à-dire une douleur dans la volonté et de la volonté, quels que soient les sentiments souvent contraires ou les impressions de la partie sensible de l'âme, tant qu'ils demeurent désapprouvés et combattus par la volonté du chrétien.

Cette douleur volontaire, n'est donc pas autre chose que l'acte par lequel, nous étant rendu compte par des motifs surnaturels que le péché est le plus grand mal qui puisse se produire, notre volonté le réprouve en nous, le condamne et désavoue celui auquel elle aura pu se laisser entraîner. La contrition n'est donc autre chose que : "Une réprobation consciente, raisonnée, fondée sur des motifs surnaturels, des fautes que nous avons commises contre Dieu."

Comme on le voit, le sentiment n'y est pour rien, la raison illuminée par Dieu, la volonté animée par la grâce y suffisent.

Bien plus, dégradés comme nous le sommes, il arrive souvent que nos sentiments, nos impressions sont en désaccord avec cette volonté : et cependant on peut avoir une contrition très parfaite en éprouvant au fond de son âme des révoltes et des élans désordonnés de concupiscence.

La volonté ne répond pas de ces révoltes tant qu'elle ne se fait pas complice de leurs excès en capitulant devant elles.

La contrition est donc essentiellement un acte de la volonté mue par la grâce, et pas autre chose.

Il va de soi toutefois, que la contrition a ses degrés;